

## Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 21 décembre 1875

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (17)

Collation 1 p. (172r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 21 décembre 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/48725>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [21 décembre 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Larue, Édouard \(1828-1902\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

# Description

Résumé Sur des documents conservés par l'expert Hachet.

## Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Hachet \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Versailles 21 X<sup>bre</sup> 75

Monsieur Laroche.

Les documents que vous me dites avoir retrouvés à Genève - ont été renvoie au grand complet aux experts. sachant que ces Messieurs ne les avaient pas joints à leur rapport, je les ai fait redemandé à M. Hachet aux mains duquel ils sont restés. M. Hachet s'est refusé à les livrer. Je ne sais pour quoi il les a conservés, car il me semble que ces documents faisant partie du dossier de l'expertise, doivent me paraître pas bien régulier que'un expert conserve ainsi entre ses mains les éléments qu'il lui ont été confiés pour le travail que les experts avaient à faire.

Ne pourriez-vous les lui reclamer, vous auriez alors des moyens de nous rendre compte de choses qui, en l'absence de ces documents, doivent nous échapper.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée